



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



19279-F

Distr. LIMITEE
ID/WG.521/3/Rev.1(SPEC.)
17 novembre 1991
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Colloque sur l'industrialisation
des pays les moins avancés
Vienne (Autriche), 14-22 novembre 1991

**PROGRAMME D'ACTION DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE
POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES***

Recommandé par le Colloque

* Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Traduction d'un document qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

INTRODUCTION

Le groupe des PMA, qui comprend 42 pays et près de 440 millions d'habitants au total (estimation de 1990), constitue le maillon le plus faible de la communauté internationale. Ces pays sont fortement handicapés et mal équipés pour développer leurs économies nationales et assurer un niveau de vie adéquat à leur population. Leurs économies sont en outre extrêmement vulnérables sur le plan économique, aux chocs extérieurs ou aux catastrophes naturelles. Le développement économique et social des PMA représente un défi majeur pour ces pays eux-mêmes, ainsi que pour la communauté internationale.

Malgré les efforts accomplis sur le plan national et international, la situation économique de l'ensemble des PMA s'est détériorée au cours des années 80, le taux réel moyen de croissance du produit intérieur brut par habitant (PIB) n'étant que de 0,1 %, et de nombreux pays n'enregistrant qu'une croissance négative. La marginalisation du groupe des PMA dans l'économie mondiale s'est accentuée et leur part dans les exportations mondiales s'est élevée seulement à 0,3 % en 1988 (contre 1,4 % en 1960). La situation sociale de ces pays ne s'est pas - ou guère - améliorée au cours de cette période. Les résultats généralement mauvais des PMA peuvent s'expliquer par des problèmes nationaux (comme l'interaction de la croissance démographique, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, les problèmes associés à la conception et l'exécution des programmes d'ajustement structurel ou des catastrophes naturelles) et à des conditions extérieures défavorables (comme l'effondrement des prix des produits de base, les difficultés d'accès aux marchés et des montants d'aide plus faibles que prévu). Le service de la dette extérieure s'est révélé être un problème majeur pour la plupart des PMA au cours des années 80.

Dans la plupart des PMA, le secteur manufacturier comprend encore essentiellement des industries des biens de consommation, et la capacité de production de biens intermédiaires et de biens d'équipement est faible. L'absence de liaisons entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie s'est traduite par une forte dépendance de ces pays envers des facteurs de production importés, ce qui a entravé la réalisation de tout changement structurel durable.

Parmi les facteurs qui ont été considérés comme indispensables à la bonne application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 figurait une augmentation sensible des ressources financières, mais le faible taux d'épargne intérieure (qui, en 1987, a été estimé à 4,9 % du PIB en moyenne pour l'Afrique subsaharienne) n'a pas permis de réaliser des investissements productifs dans le secteur manufacturier. En outre, l'aide publique au développement accordée aux industries des PMA a été relativement faible, bien que cette aide ait été de 30 dollars par habitant dans les PMA, contre 17 dollars dans les autres pays en développement (1988).

En ce qui concerne les contraintes auxquelles a été soumis l'ensemble des PMA, leur secteur industriel a souffert d'un véritable étranglement des importations par suite de la pénurie de devises, de la surévaluation des monnaies et de l'accroissement du service de la dette. Ces contraintes ont encore été aggravées par l'application irréfléchie de stratégies inefficaces de remplacement des importations qui dressaient des obstacles de taille pour protéger la production nationale et faisaient souvent appel à des technologies inappropriées. Le recours massif à des techniques à forte intensité de capital, mal adaptées aux compétences du personnel national s'est, dans bien des cas, fait au détriment de techniques plus simples à forte intensité de main-d'oeuvre.

La gravité des problèmes de développement industriel des PMA a incité à essayer quantité de politiques économiques de base. Les stratégies appliquées au cours des années 80, reposaient à la fois sur le remplacement des importations, la promotion des exportations et l'autosuffisance. Elles visaient aussi à accroître le montant des recettes pouvant être investies, à élargir le rôle du secteur privé et à introduire des ajustements structurels.

Au cours des années 90, l'industrie des PMA risque fort de devoir lutter pour survivre et non simplement pour se développer, compte tenu de l'environnement macro-économique actuel de la plupart de ces pays. Le secteur manufacturier étant resté très étroit dans la plupart des PMA, ceux-ci ne peuvent pas compter uniquement sur ce secteur pour transformer leurs économies, du moins à court terme. Le secteur manufacturier des PMA a, sans conteste, un rôle important à jouer en produisant des biens de consommation, en fournissant des facteurs de production à l'agriculture, en transformant les produits agricoles et en créant des emplois.

Compte tenu de ce qui précède, on peut considérer que le respect des Principes fondamentaux sur lesquels reposent la Déclaration de Paris et le Programme d'action est indispensable au succès du Programme d'action dans le domaine de l'industrie. Ces principes sont les suivants :

1. Le succès dépend d'une responsabilité partagée et d'un partenariat renforcé pour la croissance et le développement des PMA.
2. C'est aux pays les moins avancés qu'il incombe au premier chef de définir et d'appliquer efficacement des politiques et priorités appropriées pour leur croissance et leur développement.
3. Le partenariat renforcé pour le développement nécessite un appui extérieur adéquat de la part des partenaires de développement des PMA.
4. Les engagements pris devraient être mesurables et suffisamment transparents pour permettre le suivi et l'évaluation du Programme d'action pour les années 90.

Le Programme d'action dans le domaine de l'industrie suivant expose un ensemble de mesures que devraient prendre l'ONUDI et les PMA. Le rôle de la communauté internationale est défini par la Déclaration de Paris, qui a été adoptée par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

PROGRAMME D'ACTION DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE

I. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'INDUSTRIALISATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

La mobilisation et la mise en valeur de ces ressources humaines dans les pays les moins avancés sont un facteur d'une importance capitale pour la promotion d'un développement socio-économique soutenu et de plus en plus autosuffisant.

Rôle de l'ONUDI

- Aider à établir des politiques, des stratégies et des plans de mise en valeur des ressources humaines à l'échelon national, régional et de l'entreprise, compte tenu des plans de développement et des besoins des PMA;

- Renforcer les réseaux d'information, les établissements de formation, les centres de recherche-développement;
- Mettre au point des approches et une méthodologie en matière de formation, produire des matériaux de formation et évaluer les activités liées à la mise en valeur des ressources humaines;
- Mettre en place un système qui relie les établissements de formation des pays les moins avancés et ceux des autres pays en développement (réunions de groupes d'experts, ateliers, etc.);
- Favoriser la coopération entre les pays les moins avancés en matière de mise en valeur des ressources humaines et les activités régionales et interrégionales de formation;
- Développer, à l'échelon national, la formation du personnel de niveau supérieur et moyen, de manière à perfectionner les aptitudes techniques et de gestion;
- Encourager la formation en matière de conception et de fabrication pour de petits établissements industriels et assurer la formation des petits entrepreneurs;
- Former, pour l'industrie, du personnel dans les domaines scientifiques et techniques (maintenance, réparation et production de pièces détachées), et améliorer ses qualifications;
- Encourager l'établissement de systèmes d'information pour définir quelles sont les qualifications nécessaires et garder constamment à l'examen les liens existant entre l'éducation, la recherche, la formation et l'industrie;
- Créer et promouvoir des systèmes de formation des compétences autochtones et développer les compétences autochtones dans le domaine des services de consultations pour aider l'industrie sur le plan des opérations, ainsi que dans le domaine de la formation;
- Améliorer le savoir-faire scientifique en offrant des possibilités de formation aux activités liées à la recherche pour l'industrie;
- Suivre et évaluer les activités des établissements de formation et de recherche afin de répondre aux besoins de l'industrie, y compris en ce qui concerne les liens avec les universités;
- Aider à rendre plus efficaces les activités se rapportant à la mise en valeur accélérée des ressources humaines;
- Former les formateurs et les responsables dans toutes les branches de l'industrie;
- Accorder une attention spéciale aux nouvelles techniques de la communication et à l'informatisation et optimiser les systèmes de formation connexes;

- Accroître la productivité et améliorer l'organisation des entreprises industrielles, améliorer et moderniser la formation à l'organisation commerciale et à la gestion, celle des compétences de base nécessaires dans presque toutes les branches de l'industrie, ainsi que la formation à certaines technologies très particulières;
- Organiser et améliorer les connaissances des responsables des négociations en vue de l'acquisition de la technologie; examiner les qualifications et le savoir-faire qui doivent être acquis pour qu'il puisse y avoir transfert effectif de la technologie;
- Développer les capacités de formation des diverses industries afin qu'elles puissent assurer leurs propres programmes de formation en cours d'emploi par la formation de formateurs et de responsables en ce domaine, y compris la mise au point de logiciel et de matériel de formation.

Rôle des PMA

- Développer et améliorer les capacités institutionnelles en matière d'administration publique et accroître l'efficacité dans ce domaine, assurer un équilibre optimal entre les secteurs public et privé (entreprises, secteur des coopératives, secteur non organisé), afin d'encourager les activités productives;
- Créer et faire fonctionner des établissements de formation technologique et de formation à la gestion, aux niveaux national et sous-régional;
- Fournir des incitations adéquates pour attirer et conserver du personnel qualifié dans les institutions de services à l'industrie et les diverses institutions oeuvrant au développement;
- Développer les compétences autochtones en matière de services consultatifs pour aider l'industrie sur le plan des opérations ainsi que dans le domaine de la formation en constituant des équipes formées d'experts connus sur le plan national, de représentants de sociétés, d'institutions clefs, d'universités, d'établissements nationaux de formation.
- Stimuler et motiver le développement de l'esprit d'entreprise au moyen de politiques de la formation visant à créer un environnement économique plus favorable pour les initiatives locales du secteur privé qui pourraient comprendre des politiques fiscales, financières et de crédit appropriées ainsi que des dispositions juridiques visant à promouvoir, encourager et protéger les investissements privés;
- Identifier, formuler et appliquer des programmes précis de développement de l'entreprise privée qui devraient viser la promotion des investissements locaux et des investissements étrangers directs, la formation à la gestion, la promotion des exportations non traditionnelles, la promotion des petites entreprises et des micro-entreprises, y compris dans le secteur non organisé, le développement des compétences de chef d'entreprise, la promotion des petites entreprises industrielles qui fondent leurs activités de production sur les matières premières locales, tout cela afin d'assurer une contribution positive au développement industriel des PMA.

II. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL RURAL

La majorité de la population des pays les moins avancés, et surtout les couches les plus pauvres, vit dans les zones rurales. L'agriculture est le principal secteur de production et son développement continuera à être l'un des objectifs les plus importants des pays les moins avancés. La mise en place de liaisons verticales entre l'industrie et l'économie rurale ainsi que la promotion d'emplois non agricoles, d'emplois qui ne soient pas dans des exploitations agricoles, et d'activités productrices de revenus dans de petites industries, constituent donc des éléments indispensables de toute stratégie de développement rural.

Rôle de l'ONUDI

- Passer en revue les expériences ayant eu lieu à l'échelon international en matière d'industrialisation et de développement rural, analyser les leçons qu'on peut en retirer, diffuser les résultats obtenus et des informations d'intérêt national;
- Fournir un appui aux gouvernements des PMA pour la formulation de plans nationaux de développement industriel, visant à constituer un cadre cohérent et efficace pour le développement équilibré des économies urbaines et des économies rurales;
- Fournir une assistance technique pour renforcer les compétences nationales pour ce qui est de surveiller et d'analyser les effets de l'industrialisation sur l'environnement rural et concevoir et appliquer des mesures appropriées;
- Promouvoir des programmes industriels ruraux qui soutiennent les initiatives personnelles dans le secteur privé, comme les associations industrielles, les groupes de développement communautaire et les coopératives;
- Aider à la création d'emplois industriels en dehors du cadre des exploitations agricoles au niveau local;
- Aider à la formulation et à l'application de stratégies de développement industriel rural qui créent un environnement commercial favorable à la création d'industries compétitives fondées sur l'utilisation de ressources locales;
- Aider à entreprendre des études sur le transfert de technologies appropriées dans le domaine de la conservation, de la transformation et du contrôle de la qualité de produits industriels et sur la mise en place de l'infrastructure.

Rôle des PMA

- Assurer les moyens de formation des compétences commerciales de base nécessaires ainsi qu'une formation technique de caractère pratique, ces formations étant axées sur l'utilisation productive des ressources naturelles dont dispose le pays et devant accroître la mise en valeur des ressources humaines dans les zones rurales;
- Soutenir la recherche, l'adaptation et l'application des nouvelles technologies appropriées qu'on estime d'une importance capitale pour le développement du pays;

- Consacrer une portion adéquate des investissements publics à la mise en place de l'infrastructure dans les zones rurales;
- Faire en sorte que les lois régissant la propriété de la terre et des autres biens permettent des transactions commerciales modernes et visent d'avantage à encourager qu'à réglementer ou à contrôler;
- Procéder à une consolidation de la politique foncière chaque fois que c'est possible et souhaitable;
- Réformer le mode d'exploitation des terres agricoles et le régime foncier lorsque c'est nécessaire, afin que les investissements fonciers soient productifs et non spéculatifs;
- Créer un cadre fiscal et juridique accordant des possibilités égales pour les activités économiques, rurales et urbaines aux propriétaires de petites exploitations agricoles et aux chefs de petites entreprises industrielles;
- Adopter des politiques appropriées en matière de prix et de crédit agricoles;
- Introduire un enseignement technique et une formation à la gestion simples dans les écoles primaires et secondaires des zones rurales;
- Appliquer les résultats de la recherche agricole et l'expérience et les aptitudes techniques des agriculteurs à la mise en valeur des petites industries rurales à l'aide d'un programme de services de vulgarisation agricole souples et décentralisés;
- Renforcer les services d'appui agricole en particulier les systèmes de crédit agricole, augmenter le nombre des installations d'entreposage ou les agrandir et prendre toutes autres mesures pertinentes pour réduire au minimum les pertes avant et après la récolte.

III. CONDITIONS MACRO-ECONOMIQUES ET MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La politique macro-économique a nécessairement pour objectif la création d'un environnement favorable et d'une base pour une croissance économique soutenue et le développement à long terme de l'économie. Le cadre d'une politique macro-économique doit fournir la base nécessaire pour surmonter les goulets d'étranglement structurels des pays les moins avancés, les acheminer vers leur transformation industrielle et contribuer à l'éradication de la pauvreté.

Rôle de l'ONUDI

- Aider à la détermination des secteurs et sous-secteurs industriels prioritaires occupant une position clef et des entreprises à développer;
- Renforcer la capacité de la création dans les ministères de l'industrie pour permettre une liaison efficace avec les ministères chargés de la planification et de la politique macro-économique;

- Etablir les plans directeurs industriels et les politiques pour l'investissement industriel, la rénovation et le transfert de technologie;
- Former des fonctionnaires chargés de désigner, de sélectionner et de promouvoir des projets industriels déterminés;
- Aider à la création des banques de données et des bases d'information nécessaires en vue d'une consultation effective avec tous les agents économiques, y compris les investisseurs privés nationaux et étrangers;
- Aider à la détermination des liens économiques et de l'interdépendance des objectifs macro-économiques et de la restructuration sectorielle/sous-sectorielle;
- Fournir en temps opportun l'aide nécessaire à la formulation des politiques et programmes nationaux d'investissement industriel, à la détermination des possibilités d'investissement et à la préparation des études de préinvestissement et de faisabilité;
- Aider à l'identification de promoteurs nationaux (privés ou institutionnels) et de partenaires potentiels (nationaux et/ou étrangers) fournissant des ressources financières, de la technologie et/ou de la gestion pour les projets d'investissement et renforcer les moyens et les capacités d'élaboration et de promotion de projets d'investissement locaux;
- Aider à trouver les moyens d'accroître les flux de ressources vers les projets d'investissement productifs en soutenant les projets d'investissement industriel, en définissant, en évaluant et en encourageant les possibilités d'investissement et de réorganisation industriels, ainsi qu'en encourageant la coopération entre entreprises qui fait intervenir des investissements étrangers directs et des accords de coopération technique;
- Fournir une aide promotionnelle directe à des agents commerciaux choisis, publics ou privés, en vue de réduire les frais d'information et de transaction;
- Gagner des partenaires financiers appropriés à des opérations de développement industriel en établissant des contacts plus étroits avec des institutions nationales, régionales et internationales de financement du développement et avec des organismes de développement bilatéral selon les grandes lignes du programme conjoint établi avec la Société financière internationale (SFI);
- Etablir des relations avec des institutions multilatérales de financement du développement telles que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement, afin d'assurer un intérêt accru de l'ONUDI aux activités de coopération technique financées par ces organisations;
- Organiser des actions de promotion telles que les forums d'investissement pour permettre aux promoteurs locaux d'examiner avec des investisseurs d'outre-mer les diverses possibilités d'investissement;

- Créer dans les pays développés des services de promotion des investissements centrés sur les PMA ou renforcer ces services.

Rôle des PMA

- Alléger la charge de la dette et développer le financement à des conditions de faveur, à l'appui de mesures appropriées de politique économique qui seront indispensables pour stimuler la croissance et le développement industriel;
- Introduire des mesures spéciales pour prévenir les fortes distorsions des prix et le déséquilibre accru de la balance des paiements qui en résulte et assurer la protection des couches les plus pauvres de la société;
- Prévoir les besoins futurs en produits manufacturés (y compris la consommation finale des ménages) pour tenir compte de la structure changeante des importations et des besoins de production intérieurs;
- Créer des voies d'acheminement régulières pour assurer la représentation intégrale des vues du secteur industriel;
- Créer un cadre juridique et institutionnel favorable (législation précise en matière d'investissement) pour promouvoir et accroître l'épargne locale et étrangère en vue du développement industriel;
- Se concentrer sur les stimulants destinés à encourager l'investissement qui n'exigent pas d'approbation ou d'attribution précise dans chaque cas particulier mais dont l'effet est automatique, tels que les taux d'imposition différentiels et les contributions à la sécurité sociale;
- Créer des mécanismes bancaires et autres solides (institutions d'investissement offrant des garanties de durée et des perspectives d'investissement normales);
- Réformer et moderniser les structures des banques centrales et régionales d'investissement et établir des projets de financement du commerce pour le financement avant et après livraison, ainsi que les garanties et l'assurance en matière de crédits d'exportation;
- Assurer la coopération entre les PMA et d'autres pays en développement aux niveaux régional et sous-régional pour contribuer à la création de marchés élargis pour les produits manufacturés par rapport au système généralisé de préférences commerciales;
- Faciliter l'accès aux prêts et aux garanties de crédit, plus particulièrement pour les petites entreprises industrielles rurales et encourager la création d'associations d'épargne et de prêt pour la fourniture de prêts modiques aux petites entreprises industrielles rurales;
- Restructurer le secteur financier et créer des marchés de capitaux, renforcer et restructurer les institutions nationales de financement et le secteur bancaire;

- Créer un réseau de bureaux des banques régionales et nationales de développement dans les régions rurales et décentraliser le processus d'approbation des prêts.

IV. CREATION D'UNE BASE INDUSTRIELLE, DE SERVICES ET D'UNE BASE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

L'initiative publique et privée des PMA concernant les secteurs non agricoles doit être orientée vers trois objectifs principaux : la réorganisation, l'entretien et le perfectionnement des moyens de production existants, l'expansion du potentiel productif compte tenu des avantages comparés, des ressources disponibles et des perspectives sur le marché intérieur et les marchés étrangers.

1. Réorganisation industrielle

Rôle de l'ONUDI

- Faire porter l'accent, au niveau des entreprises et des usines, sur le diagnostic englobant les aspects techniques et économiques, la gestion, l'organisation et les problèmes institutionnels et politiques pour aboutir à des projets de réorganisation détaillés et à l'examen de leur faisabilité;
- Au niveau des sous-secteurs industriels et de leurs infrastructures techniques d'appui, faire porter l'accent sur l'élaboration de programmes de soutien institutionnels, de rationalisation structurelle et de création de structures de production rationnelles et cohérentes;
- Au niveau de la politique industrielle, en vue de supprimer les principaux obstacles à un développement durable de l'industrie, faire porter l'accent sur les incidences des efforts entrepris aux deux premiers niveaux et sur la promotion de mesures appropriées;
- Dans l'ensemble, améliorer la production et les processus de production afin de garantir un assortiment optimum de produits, d'améliorer la qualité et d'assurer l'adaptation à de nouveaux marchés, et améliorer les capacités sur le plan de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion pour permettre une adaptation constante aux modifications des conditions extérieures;
- A la demande des PMA, aider à la préparation :
 - . D'études et d'enquêtes sur les politiques suivies;
 - . D'études de faisabilité;
 - . Des textes relatifs aux programmes d'action et à leur promotion;
 - . De la coopération technique aux niveaux national et régional;
 - . De la promotion de l'investissement afin d'assurer des ressources financières et de trouver des partenaires techniques pour mettre en oeuvre la réorganisation projetée;
 - . D'études de suivi et d'évaluations du programme;

- . D'un dialogue en matière de politiques et, notamment, de consultations au cours desquelles seront examinés les diagnostics des problèmes particuliers aux divers sous-secteurs et l'expérience des projets de réorganisation, ce qui fournira la base d'une amélioration de l'environnement industriel et d'une étude des mécanismes et des arrangements en matière de coopération internationale.

Rôle des PMA

Compte tenu du rôle de l'ONUDI indiqué ci-dessus, les PMA peuvent apporter leur coopération :

- En entreprenant des études de diagnostic pour obtenir des renseignements de base et avertir les parties intéressées sur la nature et la portée du problème;
- En établissant un plan d'amélioration pour les entreprises publiques qui peuvent ou qui doivent être sauvées;
- En établissant un plan contractuel ou un mécanisme similaire énonçant les obligations et les perspectives des pouvoirs publics et de l'entreprise;
- En préparant des études nationales pour déterminer :
 - . Dans quelle mesure les entreprises sont soumises à une discipline financière;
 - . L'importance des objectifs financiers, y compris la distribution de dividendes;
 - . La transparence des objectifs sociaux;
 - . Les restrictions en matière de subventions de l'Etat;
 - . L'accès aux marchés (nationaux, sous-régionaux, internationaux).

2. Privatisation

Le programme de l'ONUDI en matière de privatisation a été établi afin d'aider les gouvernements à concevoir des stratégies détaillées à long terme et d'appuyer un processus devant aboutir au désengagement de l'Etat dans les entreprises industrielles, créant ainsi des conditions plus propices au développement de l'esprit d'entreprise et de l'initiative privée. en particulier dans le secteur des petites et moyennes entreprises (PME).

Rôle de l'ONUDI

- Concevoir et adapter des cadres conceptuels (orientations générales, instruments juridiques, incitations fiscales à l'investissement et autres incitations financières);
- Fournir une assistance pour l'élaboration de stratégies et méthodes d'évaluation appropriées;

- Fournir une assistance pour l'identification et la promotion de cadres locaux qui seraient désireux et capables de faciliter le processus de privatisation à divers stades;
- Concevoir ou adapter des modèles de transfert et des variantes d'options de privatisation ainsi que des modalités contractuelles avant le désengagement de l'Etat;
- Identifier des investisseurs et agents locaux ayant des qualifications pour la conduite d'entreprises, ainsi que des partenaires étrangers intéressés;
- Entreprendre des activités portant sur la collecte et l'échange d'informations relatives à l'expérience acquise par divers pays en matière de privatisation et aux enseignements tirés de l'action menée dans ce domaine, et notamment organiser des séminaires et ateliers pour l'échange et la diffusion d'informations.

Rôle des PMA

- Fournir les éléments essentiels sur lesquels se fondera l'engagement des gouvernements à l'égard du programme, en garantissant la volonté politique nécessaire et au moins un minimum de ressources pour la réalisation des activités d'assistance technique susmentionnées;
- Créer les conditions fondamentales permettant d'instaurer un climat favorable pour les opérations de privatisation et l'assistance de l'ONUDI;
- Mener des campagnes au niveau national afin de bien faire connaître le programme et de lui assurer ainsi l'appui non seulement des gouvernements et des organismes privés mais aussi et surtout du grand public;
- Etablir et diffuser des études et une documentation détaillée en vue de faciliter les activités d'assistance technique et autres opérations analogues;
- Mobiliser les ressources nécessaires pour l'assistance technique en recourant dans toute la mesure du possible aux institutions bilatérales, multilatérales et financières.

3. Petites et moyennes industries

Dans les PMA et les autres pays en développement, le secteur formel des petites et moyennes industries entre pour 10 à 20 % dans la production industrielle et occupe 40 à 60 % des effectifs employés dans l'industrie. Les importantes possibilités qu'offrent ces industries, notamment par leur contribution à la création d'une base plus étendue et plus souple pour l'industrialisation, représentent un défi, car il s'agit de surmonter de grosses difficultés pour favoriser et accélérer leur développement. Ce défi prend un caractère urgent dans un grand nombre de PMA endettés, en raison de la fragilité des industries dont la production est destinée à remplacer les

importations, qui dépendent d'un équipement d'origine étrangère ainsi que d'un personnel de gestion étranger et de matières premières et de produits intermédiaires importés.

Rôle de l'ONUDI

- Aider les PMA à créer un environnement économique qui permette d'assurer une croissance soutenue des entreprises industrielles petites et moyennes;
- Aider les PMA à adopter et à appliquer des politiques et des stratégies assurant la mobilisation de ressources financières et techniques pour répondre au besoin de développement des petites et moyennes industries, et pour encourager et soutenir leurs efforts de modernisation du secteur des PMI afin d'améliorer la productivité et la qualité;
- Soutenir les PMA dans la création d'un milieu économique approprié et dans l'adoption et l'exécution de politiques harmonisées, tant macro-économiques que fiscales, financières ou autres;
- Aider les PMA à mobiliser des ressources financières pour le secteur des PMI;
- Aider les PMA à développer les liens de production et les liens technologiques entre les petites entreprises indépendantes et les grandes industries, tant à l'intérieur des PMA qu'entre ces pays.

Rôle des PMA

- Harmoniser les politiques macro-économiques, fiscales, financières et autres avec les mesures d'incitation pour les PMI et intégrer ces dernières dans le développement industriel en établissant des liens avec les grandes industries par la sous-traitance ou les relations commerciales;
- Aider à la modernisation du secteur des PMI et encourager l'esprit d'entreprise en vue d'améliorer la productivité et la qualité;
- Améliorer les moyens locaux de promotion technologique et financière et soutenir la réalisation de projets industriels peu importants mais faisant souvent appel à d'importants moyens technologiques;
- Mettre au point des mécanismes conjoints d'entretien, de garantie de qualité, d'instrumentation et de normalisation, d'essai et d'étude de marché pour les industries orientées vers l'exportation aux niveaux national, sous-régional et régional;
- Créer ou renforcer le réseau des points focaux pour l'investissement dans la promotion de projets à petite échelle;
- Soutenir et promouvoir la coopération entre entreprises et entre associations des dirigeants de petites entreprises aux niveaux national et sous-régional.

4. Transfert de technologie

Le programme de transfert et de développement de la technologie doit être mené délibérément en vue d'assurer une transformation technologique qui permettra d'étendre et de diversifier la base industrielle des PMA. Les activités entreprises doivent toujours combiner divers éléments pour répondre aux problèmes de l'infrastructure technologique nationale, de l'acquisition de technologie étrangère et de la capacité d'information technologique aux niveaux de la politique, des institutions et des ressources humaines.

Rôle de l'ONUDI

A la demande des gouvernements des PMA :

- Aider les PMA à créer et/ou à renforcer leur infrastructure technologique nationale en traitant les problèmes de technologie appropriée, de gestion technologique et des liens entre la recherche et l'industrie;
- Aider à la sensibilisation des PMA et au développement de leurs capacités en ce qui concerne l'acquisition et le développement des technologies aux niveaux de la politique, des institutions et des ressources humaines;
- Aider à la diversification et au développement du réseau des échanges d'informations technologiques pour y faire figurer un plus grand nombre d'institutions diverses d'un plus grand nombre de pays du monde en développement afin d'accroître l'accès à l'assistance de l'ONUDI en ce qui concerne l'acquisition et la négociation dans le domaine de la technologie et les tendances en matière de transfert de technologie;
- Aider au développement et à l'expansion des réseaux d'information, principalement les réseaux nationaux, mais aussi les réseaux sous-régionaux, régionaux et sectoriels, y compris l'installation de bases de données technologiques et la mise en oeuvre de trains de mesures normalisées couvrant des domaines tels que ceux des possibilités d'acquisition de technologie, des capacités locales de production et de l'information sur les marchés;
- Créer dans les PMA des points focaux reliant les fournisseurs nationaux et internationaux de technologie et les utilisateurs nationaux de technologie, y compris les centres de technologie, le cas échéant;
- Contribuer à faciliter la formulation et l'application coordonnées de plans, de politiques, de lois et règlements technologiques et fournir des informations technologiques et industrielles, y compris celles qui concernent le développement des capacités d'information technologique des PMA;
- Continuer à assurer et à renforcer l'appui aux programmes d'assistance technique aux PMA qu'exécutent d'autres pays en développement. Il y a lieu d'envisager aussi des arrangements permettant aux PMA de bénéficier des échanges de main-d'oeuvre entre pays en développement au titre de la coopération;

- Aider à intéresser les PMA, par une assistance technique directe, à l'élévation du niveau technologique et à la mise au point, à l'innovation et à l'adaptation des technologies locales;
- Promouvoir les inventions qui ont fait leurs preuves et qui sont exploitables, de même que les innovations et les technologies locales dans certains PMA, afin de les utiliser dans le processus de production, notamment par la création d'"incubateurs" industriels reliant l'université et l'industrie;
- Organiser des programmes de formation sur la négociation des transferts de technologie pour fonctionnaires et chefs d'entreprise ayant besoin d'une orientation en vue de leurs négociations avec les investisseurs étrangers, les associés à des entreprises conjointes ou les fournisseurs de technologie.

Rôle des PMA

- Etablir des plans pour la mise au point d'un appui institutionnel et systématique à l'industrie, notamment dans les domaines des normes industrielles, des essais, de l'appui aux exportations, de la garantie de qualité, de l'emballage, de la conception, de la formation, des achats, de l'acquisition de technologie, de son adaptation et de son adoption, ainsi que des services juridiques consultatifs;
- Promouvoir des politiques d'acquisition de technologie fondées sur des technologies ayant fait leurs preuves et subi des essais approfondis adaptés aux conditions locales et encourager des initiatives industrielles en vue de la création de services de réparation et d'entretien;
- Créer des bibliothèques techniques pour améliorer, dans les PMA, l'accès aux sources fondamentales d'information (presse, revues techniques et commerciales, etc.);
- Réévaluer les structures tarifaires à la lumière des besoins de développement technologique et d'accès plus aisé à des technologies industrielles plus avancées, notamment dans le contexte d'une orientation plus nette vers les exportations, avec la création, dans les PMA, d'un cadre juridique et réglementaire approprié pour le développement de la technologie et la protection de la propriété intellectuelle;
- Promouvoir le développement institutionnel, notamment pour les échanges d'information technologique, la coopération sous-régionale et régionale étant appelée à jouer un rôle croissant;
- Encourager l'appui au processus d'information pour une utilisation plus efficace des technologies existantes et la participation aux programmes de recherche et développement de la technologie dans des secteurs déterminés, le but étant de mettre au point des technologies nationales et de promouvoir l'adaptation de technologies importées aux besoins nationaux (avec l'aide de l'ONUDI);

- En coopération avec l'ONUDI, faire démarrer le processus d'acquisition des biotechnologies et d'autres techniques et technologies nouvelles dont l'impact économique est immense, notamment celles qui ont trait à l'alimentation et à l'agriculture, aux industries agro-alimentaires, aux communications et aux méthodes d'analyse des données dans les pays les moins avancés.

5. Transports et communications

Les graves difficultés et handicaps auxquels ont à faire face de nombreux PMA sans littoral ou géographiquement isolés créent le besoin urgent d'une amélioration et du développement des transports et communications nationaux et régionaux pour le développement industriel. Les problèmes sont particulièrement graves en raison des retards et de l'incertitude des approvisionnements et de l'accès aux marchés d'exportation, auxquels s'ajoutent le coût élevé des transports de marchandises. A longue échéance, ces difficultés ont des incidences négatives considérables sur le développement de la technologie et la structure du marché.

Rôle de l'ONUDI

- Aider à développer, à améliorer, à entretenir et à gérer l'équipement des transports et les systèmes de télécommunications y compris l'emploi de satellites et d'autres technologies, le cas échéant;
- Coopérer avec la CEA et la CESAP à l'élaboration de programmes spéciaux adaptés aux PMA dans le contexte de l'exécution des programmes et projets des décennies des transports et des communications pour l'Afrique et pour l'Asie;
- Soutenir et encourager l'exécution de projets conjoints relatifs aux transports et aux communications communs à deux ou plusieurs PMA, notamment lorsqu'ils sont envisagés dans le cadre de l'intégration économique sous-régionale et régionale;
- Développer et promouvoir l'utilisation de systèmes de télécommunications et d'autres infrastructures nécessaires au développement industriel, y compris les technologies des satellites et d'autres technologies de communications utilisant les ordinateurs pour l'industrie et les entreprises;
- Aider à prendre les mesures nécessaires pour assurer la gestion et l'entretien du matériel de transport, plus particulièrement aux niveaux régional et sous-régional, et évaluer la faisabilité de la production de matériel de transport peu coûteux.

Rôle des PMA

Au cours des années 90, les PMA devraient :

- Développer, entretenir ou reconstruire les ports, les routes, les chemins ruraux et les chemins de fer;
- Former la main-d'œuvre requise et créer des établissements de formation pour assurer l'entretien du matériel et des systèmes de transport et de communication;

- Créer des moyens de transport intérieur, notamment pour assurer les liaisons avec les régions écartées;
- Développer et améliorer les transports en transit et les installations portuaires des pays par lesquels passe le transport en transit afin de faciliter les transports en provenance et à destination des pays sans littoral;
- Accorder l'attention requise au développement des services de navigation côtière, fluviale et lacustre;
- Créer, en cas de besoin, des compagnies de navigation ou des flottes marchandes.

6. Environnement et énergie

De nombreux pays en développement se rendent de plus en plus nettement compte des risques que crée l'industrie. Ils adoptent des mesures de protection de l'environnement et des politiques et programmes de conservation des ressources. L'industrie a réagi elle aussi en mettant au point de nouvelles technologies et de nouveaux processus de production non polluants - effort auquel peuvent contribuer puissamment la biotechnologie et le génie génétique. La complexité même des causes et des effets de la pollution exige encore plus d'efforts soutenus.

La politique énergétique doit tenir compte de l'épuisement des combustibles fossiles et des préoccupations concernant l'environnement. A court terme, des efforts doivent être accomplis pour accroître l'efficacité de l'utilisation et de la conservation de l'énergie; à moyen terme, il faut passer de l'emploi du charbon et du pétrole à celui du gaz et de l'hydroélectricité. A long terme, les politiques en la matière doivent être plus engagées dans la création et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

Rôle de l'ONUDI

A la suite de la Conférence sur un développement industriel écologiquement durable, qui s'est achevée récemment, les domaines spécifiques ci-après ont été désignés pour les activités futures de l'ONUDI :

- Elaboration d'une base de données écologiques contenant des détails sur les normes écologiques et les incidences écologiques des technologies, ainsi que les systèmes de surveillance pour la planification de l'environnement;
- Aide aux PMA, sur demande, pour la création de la capacité technique et scientifique institutionnelle de mettre au point, d'intégrer et de diffuser des techniques de prévention de la pollution et des processus de production plus propre indispensables pour un développement industriel écologiquement durable;
- Aide aux PMA dans l'application des conventions et protocoles internationaux sur l'environnement qui ont trait aux activités industrielles;

- Aide aux PMA pour la détermination de la qualité écologique des techniques industrielles, notamment préparation de directives sur les pratiques industrielles acceptables pour l'environnement pour des secteurs déterminés et aide à la mise au point de techniques d'évaluation pour la détermination et la mesure des incidences écologiques;
- Aide aux PMA pour l'intégration de considérations écologiques dans leurs stratégies et politiques industrielles par la fixation de priorités sectorielles et sous-sectorielles pour des activités industrielles écologiquement sûres;
- Aide aux PMA pour la mise en oeuvre de mesures de lutte contre la sécheresse et promotion de programmes de reboisement et de mesures de conservation des sols et des eaux;
- Aide aux PMA dans la recherche et le développement concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les technologies connexes.

Rôle des PMA

- Intégrer la prise de conscience et la responsabilité écologiques à tous les niveaux de gestion, compte tenu d'une analyse minutieuse des risques relatifs, de l'introduction de méthodes de réduction au minimum des déchets et de la vérification du respect de l'environnement, de la création de systèmes de gestion des situations d'urgence, des systèmes de gestion des risques et de la sécurité et des programmes de formation;
- Promouvoir la production de matériaux de substitution et la reformulation de produits, les modifications des processus de production et les modifications de la conception de l'équipement, les sources d'énergie et les matières premières renouvelables, le recyclage et la réutilisation des déchets, et développer, transférer et adapter des technologies écologiquement sûres, les connaissances techniques et le savoir-faire, et mobiliser les ressources financières et humaines (en coopération avec l'ONUDI);
- Examiner les incidences écologiques des politiques, règlements et infrastructures institutionnelles actuels et projetés qui influent sur l'industrie et l'environnement, afin d'identifier, d'adopter et d'appliquer des politiques et des mesures appropriées pour assurer un développement industriel écologiquement durable;
- En ce qui concerne l'énergie, les activités seront centrées sur :
 - . La conservation de l'énergie, la récupération et le recyclage de l'énergie et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables;
 - . L'utilisation directe ou indirecte de l'énergie éolienne et solaire;
 - . L'utilisation de la biomasse;
 - . L'utilisation de l'énergie hydro-électrique;

- . La création de capacités de réparation et d'entretien appropriées pour les installations productrices d'énergie;
- . La production locale progressive de biens d'équipement liés à l'utilisation d'énergie;
- . L'adoption de technologies de conservation et de substitution d'énergie dans le contexte de la réorganisation, de la réorientation et du développement des industries existantes;
- . Enfin la recherche et le développement appliqués aux sources nouvelles et renouvelables d'énergie et aux technologies connexes.

V. INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Compte tenu des relations mutuelles entre l'amélioration de la situation des femmes dans l'économie et les objectifs fondamentaux de la politique de développement, le fait de donner aux femmes l'occasion d'accroître et d'améliorer leur contribution au développement économique est un moyen important de réaliser lesdits objectifs.

Il faut prendre des mesures spécifiques pour accroître le nombre de femmes qualifiées. Bien que certains succès aient été obtenus, de graves obstacles tels que les barrières culturelles continuent d'entraver la participation des femmes à la prise de décisions, à la planification et à la gestion dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Mesures que devrait prendre l'ONUDI

- Faire en sorte que les femmes bénéficient des mêmes avantages que les hommes, surtout dans les projets liés à la planification industrielle, aux petites industries et aux agro-industries, à la mise au point des techniques appropriées et à la mise en valeur des ressources humaines;
- Poursuivre l'exécution de programmes spéciaux de formation destinés aux femmes en matière de technologie, de gestion et de direction d'entreprise;
- Aider les établissements de formation dans les PMA à organiser des stages de formation appropriés à l'intention des femmes;
- Organiser des réunions d'experts et des séminaires pour examiner des stratégies spécifiques, perfectionner les manières d'aborder la question de la promotion de la femme dans l'industrie et sensibiliser davantage les décideurs à ces questions;
- Elaborer, dans le cadre du programme de coopération technique, un système de données statistiques sur la participation des femmes aux activités industrielles afin de recueillir et de diffuser des données provenant de recensements industriels pour aider les organes directeurs dans les PMA.

Mesures que devraient prendre les PMA

Les PMA devraient prendre toutes les mesures adéquates pour mobiliser et faire participer les femmes à la fois comme agents et comme bénéficiaires du processus de développement industriel :

- Ratifier et mettre en oeuvre toutes les conventions des Nations Unies contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; "Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes";
- Améliorer considérablement les perspectives de développement industriel en élaborant des programmes pour l'intégration des femmes dans l'industrie, en renforçant la formation technique et la formation professionnelle de ces dernières et en facilitant leur accès à la technologie, aux connaissances et aux ressources financières;
- Encourager la création d'associations de femmes d'affaires et de femmes chefs d'entreprises afin que les femmes soient conscientes de leurs droits et les défendent elles-mêmes;
- Sensibiliser davantage les hommes et les associer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir le rôle de la femme dans le développement industriel;
- Assurer la pleine participation des femmes au processus de prise de décision, s'agissant en particulier de concevoir et d'évaluer des projets industriels et d'administrer les fonds qui doivent servir à promouvoir le rôle de la femme dans le développement industriel.

VI. LE SYSTEME DE CONSULTATIONS

Le Système de consultations a pour mandat de promouvoir l'industrialisation des pays en développement et d'accroître la part de ces pays dans la production industrielle mondiale, en faisant appel à la coopération internationale.

Les consultations auxquelles les PMA ont été associés ont porté sur les domaines suivants : machinisme agricole, matériaux de construction, biens d'équipement, électronique, engrais, pêches, industries agro-alimentaires (l'accent étant mis sur la transformation de la canne à sucre et des fruits et légumes), sidérurgie, cuir et articles en cuir, métaux non ferreux, dérivés du pétrole, produits pharmaceutiques, huiles et graisses végétales, bois et produits du bois.

En outre, des consultations ont eu lieu sur les thèmes ci-après qui touchent tous les secteurs : financement industriel, réhabilitation et restructuration industrielles, petites et moyennes entreprises et formation de la main-d'oeuvre industrielle.

Pendant les années 90, le Système devrait appuyer concrètement les politiques de développement industriel des PMA en :

- Dirigeant des réunions de suivi et des ateliers sur des sujets intéressant expressément les PMA;

- Tenant des consultations régionales, à la demande des pays intéressés, afin de favoriser le dialogue entre les PMA, d'une part, et entre les pays en développement et les pays développés, d'autre part, en vue de déterminer une stratégie de développement industriel pour les PMA;
- Organisant des consultations nationales afin d'appuyer la coopération multidisciplinaire et multisectorielle de tous les agents économiques, requise pour qu'il y ait un programme équilibré de développement industriel;
- Dirigeant des ateliers et d'autres réunions afin d'élaborer pour les PMA des stratégies de développement industriel fondées sur leur structure économique et sociale, en bénéficiant de l'aide des gouvernements intéressés et de la coopération de divers agents économiques locaux.

Dans le cadre du Programme d'action, du Plan de développement industriel et du Plan à moyen terme, le Système de consultations devrait jouer un rôle actif en encourageant l'échange systématique de données d'expérience entre les décideurs et les petits entrepreneurs ou leurs représentants, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement. Pour développer la petite et moyenne industrie, il faudra aussi examiner de manière plus approfondie les aspects information et politiques des infrastructures institutionnelles telles que les coopératives de commercialisation, les bourses de sous-traitance et les programmes d'achat ou de vente d'équipement à crédit.

On s'efforcera aussi d'intégrer de nombreuses réunions de groupes d'experts ad hoc convoquées en dehors du Système de consultations. Ces groupes d'experts aideront aussi à élaborer les politiques opérationnelles de l'ONUDI.

VII. COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

En renforçant la coopération entre les PMA et les autres pays en développement, aux niveaux régional et sous-régional selon les cas, on pourra grandement contribuer aux efforts de développement que feront les PMA au cours des années 90. L'objet des arrangements conclus à cet égard devrait être d'assurer aux produits industriels des PMA un accès plus large et préférentiel aux marchés régionaux, de faire en sorte que l'importation de produits des PMA soit garantie à long terme, de fournir une assistance financière et technique aux PMA, de renforcer les échanges de renseignements et de savoir-faire, d'augmenter le nombre des opérations menées en association et, pour ce qui est des PMA sans littoral, de faciliter le transit de leurs marchandises. Les mesures à prendre sont donc les suivantes :

- Utiliser et renforcer les bases institutionnelles existantes aux niveaux national, sous-régional et régional et promouvoir des projets industriels pilotes pour la coopération sous-régionale;
- Entreprendre des études de l'offre et de la demande pour repérer les produits dont il faut particulièrement encourager la vente sur les marchés régionaux et sous-régionaux;
- Développer le processus de création d'entreprises industrielles multinationales dans les PMA et dans les autres pays en développement;

- Créer des bureaux d'échange de connaissances techniques à la fois entre les PMA eux-mêmes et entre les PMA et les autres pays en développement;
- Renforcer les échanges de renseignements et de procédés techniques dans le secteur manufacturier;
- Suivre avec attention la fourniture des apports en assistance et en services pour veiller à ce que les produits, les compétences techniques et les services disponibles dans le PMA bénéficiaire ou dans un autre PMA soient efficacement utilisés;
- Elaborer des bases de données industrielles et/ou des répertoires contenant des renseignements sur ceux qui, dans les PMA, sont susceptibles de fournir des produits ou des services pour des projets d'aide au développement ainsi que sur lesdits produits ou services;
- Etablir des relations de partenariat et coopérer avec les ONG locales, ce qui permettra d'influer sur les politiques touchant les grandes questions internationales qui affectent le développement industriel des PMA.

VIII. ARRANGEMENTS POUR LE SUIVI, LE CONTROLE ET L'EXAMEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTION

Il faudrait appuyer les efforts de développement des PMA par des mécanismes efficaces de suivi et de contrôle qui seront des éléments déterminants du succès avec lequel le Programme d'action pour les années 90 sera exécuté. Le rôle dirigeant joué par les gouvernements des PMA est essentiel pour l'exécution du Plan d'action industriel et ceux-ci doivent être aidés par des partenaires tels que l'ONUDI pour renforcer leur capacité d'exercer ce rôle.

Mesures que devraient prendre les PMA

- Accroître la capacité nationale en matière d'administration pour mettre au point, coordonner et examiner les politiques nécessaires;
- Harmoniser les rôles des ministères de l'industrie et des autres ministères intéressés afin que leurs activités puissent être coordonnées au profit de l'industrie;
- Elargir les groupes d'examen par pays de manière à y inclure tous les donateurs intéressés et les organiser de manière plus systématique. Les PMA qui n'ont pas actuellement de groupes réguliers d'examen par pays devant quant à eux être encouragés à en établir;
- Lancer des réformes administratives en tant qu'éléments intégrants du processus d'examen par pays afin de renforcer les attributions des gouvernements des PMA;
- Renforcer la capacité institutionnelle générale des gouvernements afin que les PMA soient plus à même de jouer un rôle central dans la coordination et la gestion de l'aide.

Mesures que devraient prendre l'ONUDI et la communauté internationale

La coordination de l'aide est en fait l'élément clef pour donner à l'appui extérieur le maximum d'efficacité. Les mesures à prendre sont les suivantes :

- Harmoniser et coordonner de manière appropriée les plans et objectifs de développement industriel dans un contexte régional ou sous-régional;
- Entreprendre des analyses critiques des structures et des systèmes et mécanismes de coordination régionaux et sous-régionaux;
- Suivre l'exécution des décisions et mesures adoptées à la Conférence de Paris qui visent l'industrialisation des PMA;
- Veiller à ce qu'une attention soit accordée aux besoins particuliers du groupe des pays les moins avancés sans littoral et insulaires;
- Evaluer régulièrement les résultats économiques et sociaux obtenus par les PMA, en déterminant les effets respectifs que le contexte international et les facteurs internes ont eu sur ces résultats;
- Faire une analyse comparative des enseignements tirés par les PMA de l'élaboration et de l'exécution de leurs propres plans-cadres;
- Evaluer et suivre les progrès réalisés par les donateurs et les organismes internationaux, s'agissant d'orienter et d'adapter les modalités de leurs programmes d'assistance aux besoins et priorités particuliers que les PMA ont définis dans leurs plans-cadres pour le développement industriel;
- Observer la participation des femmes au développement industriel;
- Faire entreprendre des évaluations régulières du secteur industriel par des organismes nationaux et internationaux.

Agissant en coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies, l'ONUDI servira de centre de coordination de l'aide apportée pour donner suite aux programmes de développement industriel des PMA en tenant compte de la Déclaration de Paris et du Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

ANNEXE

Action de la communauté internationale,
en particulier des pays développés,
pour mettre en oeuvre le Programme d'action industriel

A la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'action menée par la communauté internationale pour mettre en oeuvre le Programme d'action industriel se traduit concrètement par la Déclaration ci-après.

DECLARATION DE PARIS

Nous, participants à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, réunis à Paris du 3 au 14 septembre 1990, sommes convenus de mesures concrètes rassemblées dans un Programme d'action afin de relancer le développement de ces pays.

Par cette Déclaration, nous prenons l'engagement solennel de mettre en oeuvre ce programme, tout au long de la nouvelle décennie.

Nous estimons que la dégradation de la situation économique, sociale et écologique de la plupart des pays les moins avancés au cours des années 80 n'est pas une fatalité. Elle peut être inversée si ces pays et tous leurs partenaires, mettant à profit le nouveau climat de confiance dans les relations internationales, unissent leurs efforts dans le cadre d'une véritable solidarité, notamment à travers de nouvelles formes de coopération, pour redonner aux pays les moins avancés la perspective d'un développement soutenu et durable, inséré dans la croissance de l'économie mondiale.

Ce programme d'action manifeste notre détermination unanime à promouvoir une politique de développement ambitieuse. Son succès repose sur l'efficacité des politiques nationales, un environnement économique international favorable et un partenariat renforcé fondé sur un engagement mutuel :

- Celui des gouvernements des pays les moins avancés, responsables au premier chef de leur développement, à définir et mettre en oeuvre des politiques appropriées assurant la participation des populations aux décisions prises, aux efforts demandés et aux résultats obtenus;
- Celui de leurs partenaires de dégager, à l'appui de ces politiques et efforts, des ressources suffisantes, d'améliorer la qualité de cette aide et de mieux l'adapter aux besoins.

Pour inspirer l'action nationale des pays les moins avancés dans leur lutte contre la pauvreté, nous avons défini cinq priorités dans notre Programme d'action :

- Mener une politique macro-économique, prenant en compte les signaux du marché et visant à accélérer la croissance et le développement à long terme, avec le souci de la situation des groupes les plus vulnérables de la population;

- Mettre en valeur les ressources humaines en faisant des populations, hommes et femmes, les acteurs et les bénéficiaires du développement, dans le respect des droits de l'homme et de la justice sociale, et en appliquant des politiques efficaces concernant la démographie, la santé, l'éducation, la formation et l'emploi;
- Inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, le gérer dans la perspective d'une utilisation efficace et durable des ressources naturelles et renforcer la lutte contre les catastrophes;
- Promouvoir une politique intégrée de développement rural orientée vers l'accroissement de la production alimentaire, l'augmentation des revenus paysans et l'expansion des activités non agricoles;
- Développer un secteur productif diversifié, s'appuyant sur l'initiative privée, des entreprises publiques performantes, la coopération régionale, un accès plus large au marché mondial et une action internationale dans le domaine des matières premières.

Pour contribuer à la réalisation de ces priorités, nous convenons de la nécessité de soutenir les efforts des pays les moins avancés par des mesures d'appui extérieur.

En complément des efforts nationaux faits pour mobiliser l'épargne intérieure et créer un climat favorable aux investisseurs étrangers, nous reconnaissons le rôle essentiel de l'aide publique au développement pour les pays les moins avancés. Son montant doit être substantiellement accru. La majeure partie de l'aide doit être accordée sous forme de dons et gérée de façon efficace et transparente.

Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en vue d'adopter et de mettre en oeuvre diverses mesures dans le cadre de la stratégie internationale de la dette, afin de donner leur pleine efficacité à toutes les actions engagées pour relancer la croissance dans ces pays.

Nous sommes de même déterminés à contribuer à l'amélioration de l'environnement économique international et à l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial mondial, afin de mieux les associer aux bénéfices de l'expansion des échanges.

Nous invitons les organisations non gouvernementales compétentes à unir leurs efforts à ceux des gouvernements des pays les moins avancés et de la communauté internationale pour contribuer au succès du Programme d'action.

Pour assurer la mise en oeuvre effective de nos engagements, nous convenons d'un système de suivi national, régional et mondial garantissant le caractère opérationnel, adaptable et évolutif du Programme d'action; nous entendons y associer tous les gouvernements, les institutions internationales, à commencer par la CNUCED, les organisations régionales de développement et les organisations non gouvernementales.

Le refus de la marginalisation des pays les moins avancés constitue un impératif éthique. Il correspond aussi aux intérêts à long terme de la communauté internationale. Dans un monde de plus en plus interdépendant, le maintien, voire l'approfondissement du fossé entre les nations riches et pauvres contient de graves germes de tension. Notre monde ne connaîtra pas de paix durable sans respect de la Charte des Nations Unies, des engagements internationaux, et sans développement partagé. Tels sont les objectifs de notre Programme d'action.

ABREVIATIONS

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
DIED	Développement industriel écologiquement durable
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
ONG	Organisations non gouvernementales
PMA	Pays les moins avancés
PMI	Petites et moyennes industries
R-D	Recherche-développement
SFI	Société financière internationale